

M. Menabrea, après avoir justifié les actes de répression auxquels ont donné lieu les derniers événements, annonce que le roi a résolu d'amnistier toutes les personnes compromises dans ces événements.

Revenant à la question romaine, M. Menabrea annonce qu'il sera sobre d'explications, afin de ne pas entraver l'action de la diplomatie. En affirmant les droits de l'Etat pontifical au centre de l'Italie accroit les difficultés du moment en empêchant la libre communication des provinces italiennes. M. Menabrea ajoute que si la France avait à Paris un gouvernement étranger il ne voit pas comment elle pourrait vivre.

La question romaine ne saurait se résoudre par la violence. Mais, au moyen des garanties qu'offre l'Italie au maintien et au respect du Saint-Siège, le pape trouvera en Italie et non hors de son sein son plus solide appui.

Plusieurs projets seront présentés en vue de faire face aux dépenses ordinaires de 1868. M. Menabrea promet de réaliser de plus grandes économies sans toucher à l'organisation de l'armée.

Il insiste sur la nécessité pour le gouvernement de s'appuyer sur le principe d'autorité et fait appel aux amis de la monarchie contre ceux qui menacent l'Italie et empêchent le rétablissement de son crédit public.

Demain aura lieu l'élection du président de la Chambre.

A lundi a été fixée la discussion des interpellations sur la politique du ministère à l'extérieur et à l'intérieur.

Au Sénat, M. Menabrea a fait les mêmes déclarations qu'à la Chambre des députés.

L'Univers publie deux témoignages en faveur du pouvoir temporel, qui ne sont pas sans autorité : ce sont deux lettres inédites de M. Dupin aîné et de M. Cousin. Voici la lettre de M. Dupin qui était adressée à Mgr Dufêtre, évêque de Noyers, et qui a été trouvée dans les papiers de ce prélat, longtemps après sa mort :

Paris, 19 décembre 1848.

« Monseigneur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé votre mandement qui ordonne des prières pour S. S. le Pape Pie IX.

Il ne doit y avoir qu'un sentiment de sympathie pour les malheurs du Souverain Pontife dans tous les cœurs catholiques.

Et quant à la question politique, il n'y a pas deux partis à prendre pour la France ; il n'y en a qu'un seul : c'est de maintenir l'indépendance temporelle du Pape, comme garantie de son indépendance spirituelle, qui couvre de même l'indépendance de toute l'Eglise dans les choses de la hiérarchie canonique et de la foi. Je pense que toute intervention de la France aura pour but d'arriver à ce résultat. Mon frère Charles a exprimé à cet égard mon sentiment autant que le sien dans ce qu'il a dit en cette occasion.

Si le Saint-Père vient en France, il y obtiendra un pieux et noble accueil, et les honneurs qu'il y recevra deviendront un enseignement pour le monde chrétien.

Le grand travail de tous, aujourd'hui, est de défendre la société contre ceux qui l'attaquent et qui en sapent tous les fondements : la religion et la justice, la propriété et la famille, et de raviver chez les hommes tous les sentiments moraux qu'on s'efforce de détruire.

Nous avons bien regretté de ne pas vous voir à Rassigny pendant le séjour que nous y avons fait en novembre.

Recevez, je vous prie, Monseigneur, l'assurance de mon respectueux et filial dévouement.

« DUPIN. »

On ne dit pas à qui était écrite la se-

conde lettre, celle de M. Cousin, mais il est probable que c'est à M. Veuilleux :

« Sorbonne, 8 avril 1866.

« Monsieur,

J'arrive de ma station d'hiver depuis quelques jours, et je trouve ici deux choses bien différentes : l'une est une diatribe de M. ..., l'autre est votre livre et votre lettre. Je n'ai encore lu que votre lettre ; mais permettez-moi de vous dire qu'elle nous honore tous les deux. Vous m'avez jugé digne d'entendre ou du moins d'écouter avec une sérieuse attention une voix qui parle de Rome, et vous avez eu raison, monsieur. Je fais profession de croire que le christianisme est la philosophie du genre humain, et que l'expression la plus large et la plus haute du christianisme est la religion catholique. Voilà ce que disait naguère publiquement à Mgr l'évêque d'Orléans.

Aussi on ne peut m'apporter, au milieu des douleurs et des misères où j'achève ma vie, de plus grande consolation que de me fournir des raisons nouvelles qui confirment ma foi et mes espérances dans les destinées de l'avenir de Rome. Je défends Rome comme nécessaire au monde, avec la sincère conviction d'un philosophe et à ma manière, mais je ne repousse au cune manière de défendre ce grand trésor de l'humanité. Nous servons au fond la même cause et j'entends bien vous lire, non comme un adversaire d'un grand talent, d'un talent égal à sa sincérité, mais comme un allié qui a son drapeau particulier et ses armes d'une très-bonne trempe, qui ne sont pas les miennes. Il me sera doux et salutaire de sentir des parfums émanés de Rome, et je vous remercie d'avance du plaisir et du bien que vous me ferez.

« Votre très-humble serviteur,

« V. COUSIN. »

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 5 décembre.

La discussion continue aujourd'hui encore au Corps législatif sur la question romaine. Hier, la Chambre a entendu M. de Moustier et M. Thiers. Voici comment on peut résumer les discours des deux orateurs : M. de Moustier a déclaré que la France en faisant la seconde expédition de Rome a usé de son droit et accompli un devoir commandé par l'honneur. Mais on comprend que le ministre à la veille de la réunion éventuelle d'une conférence se soit tenu dans une réserve qui ne peut satisfaire tout le monde. Notez que la réunion de cette conférence, d'après les paroles mêmes du ministre, reste problématique. S'il n'y a pas de conférence, la Convention réglera les rapports de la France et de l'Italie, et les troupes françaises reviendront quand l'Italie aura de nouveau, et sérieusement cette fois, promis de s'opposer à toute tentative garibaldienne.

M. Thiers propose que l'on accepte les faits accomplis, qu'ils soient ou ne soient pas avantageux pour la France. M. Thiers veut que la France protège toujours la Papauté temporelle, en menaçant l'Italie d'une intervention si elle l'attaque ou la laisse attaquer.

Le succès de la séance a été pour M. Thiers ; il a une éloquence insinuante, et dans la circonstance présente, il parlait dans le sens des opinions de la majorité. Vous remarquerez que l'opposition qui compte M. Thiers pour un des siens, excepté en ce qui concerne l'Italie. Va la s'exposer ses idées sans l'interrompre. De sorte, que l'ancien homme d'Etat est bien avec tout le monde, donnant la main successivement à M. J. Favre et à M. Rouher et à quelques ardents de la droite. Il est à lui seul un parti, parce que suit vain les questions qu'il traite, il groupe autour de lui un certain nombre d'adhé-

rents. Il joue le rôle dont M. Emile Ollivier a peut-être été un instant jaloux. On a pu constater que les membres du conseil privé assistaient tous à la séance d'hier, à l'exception de M. de la Valette.

Avant la séance d'aujourd'hui, la demande d'interpellation de M. Picard relative à l'octroi de Paris a été repoussée par huit bureaux sur neuf.

Les nouvelles d'Italie continuent d'être mauvaises, quoique M. de Moustier ait déclaré que, après la bataille de Mentana, tout était rentré dans l'ordre, dans la tranquillité. Les arrestations se multiplient et le cabinet de Florence doit se défendre à la fois contre les sympathies qui s'affirment chaque jour pour les Bourbons et les choquois mazziniens.

La Bourse est toujours dans de mauvaises dispositions : l'encaisse de la Banque dépasse 987 millions ; cependant il est sorti de fortes quantités de numéraire pour des achats de grains ; il faut donc que l'augmentation de l'encaisse métallique, sur tout à cette époque de l'année, accuse une situation commerciale tout à fait défavorable.

Le Courrier français annonce qu'il est sous le coup de deux nouvelles poursuites : pour publication d'une lettre d'un soldat de l'armée d'occupation de Rome ; pour un article sur les arrestations arbitraires.

On dit, que M. Collet Meygret, qui fut autrefois receveur général et qui est aujourd'hui sans emploi, va être nommé inspecteur des châteaux impériaux en remplacement, de M. Hyrvon nommé receveur général.

Il paraît certain à présent que M. Girandeu est chargé de reconstituer l'ancien bureau de l'Esprit public qui existait sous Louis-Philippe : mais le nom ne serait pas conservé.

La Finance annonce dans son numéro distribué cette après-midi que M. Schaeffer va donner sa démission de président du conseil d'administration de la société générale.

Il y aura dimanche au cirque des Champs Elysées une réunion de porteurs d'obligations Mexicanes : si la moitié seulement y figurait il faudrait tenir le meeting en plein air, car on calcule qu'il y en a plus de 200,000.

CH. CAHOT.

Paris, 6 décembre.

Le gouvernement français vient d'accomplir un grand acte politique dont nous ne pouvons dès à présent prévoir les conséquences mais dont il nous est permis dès aujourd'hui d'apprécier la gravité.

Le gouvernement français, au lendemain de la Convention du 15 septembre, avait solennellement réservé sa liberté d'action pour le cas où la Convention ne serait pas exécutée. Le 5 décembre, le gouvernement français déclare avec plus de solennité encore, qu'il garantit au Pape ses possessions actuelles. On a été surpris, après la discours plein de réticences du ministre des affaires étrangères, de la précision, de la netteté des paroles du ministre d'Etat ; et l'on se demande s'il ne s'est pas produit du jour au lendemain quelque fait inaperçu de la foule, quelque événement de l'ordre diplomatique, qui ait rendu possible hier ce qui était impossible avant-hier. En effet, les déclarations faites par M. Rouher ne laissent plus la moindre place au doute : La France se charge du Protectorat du St Siège. Le gouvernement impérial reprend l'œuvre de Pepin et de Charlemagne. Il fait aujourd'hui ce qu'il n'avait pas cru devoir faire le 15 septembre 1864, il dit à l'Italie : Voici une frontière que tu ne franchiras pas ; et nous pouvons être certains que tant que la France ne sera pas gênée par de graves embarras, cette défense ne sera pas enfreinte. M. Rouher a exaucé le vœu formulé par M. Thiers et vous pouvez voir avec quelle imposante majorité la Chambre s'est prononcée.

Donc la France est solennellement engagée : c'est un acte que je ne veux pas me permettre de juger : le temps seul décidera. Mais on se demande si le projet de conférence peut avoir encore quelque chance de réalisation. Du moment que le gouvernement français se charge du Protectorat du Saint Siège, tous les gouvernements étrangers pourront répondre que les intérêts religieux de leurs sujets catholiques se trouvent suffisamment garantis et que leur intervention est parfaitement inutile.

Nous croyons, pour notre part que, dès à présent, la conférence est parfaitement inutile et même impossible, car il y a désormais un fait accompli. Nous serions même tenter de supposer que c'est l'impossibilité de réunir la conférence qui a inspiré au gouvernement l'acte par lequel il s'engage lui-même et la nation. C'est assurément un des plus graves qui marqueront dans l'histoire du second Empire et il va avoir partout un immense retentissement.

Désormais la France vis-à-vis de l'Italie se charge du rôle que remplissait l'Autriche dans les Romagnes en 1859, et nous devons croire que la déclaration de M. Rouher consacre la rupture de la France avec le gouvernement italien. Pour nous en convaincre, il suffit de constater que pendant que M. Rouher prononçait son discours devant le Corps législatif, le général Menabrea tenait devant le Parlement italien un langage tout opposé devant lequel il affirme que Rome capitale est nécessaire à l'Italie. Evidemment, les deux cabinets sont en complet désaccord, et nous ne prévoyons pas comment celui de Florence se tirera de la situation. Dans quelques jours nous connaîtrons l'effet produit par le discours de M. Rouher : il faut bien nous attendre à de violentes colères ; pour les Italiens, ou plutôt pour le parti révolutionnaire, nous sommes maintenant des étrangers, des *Tedeschi*.

Voici une jolie plaisanterie qui est tout simplement une pasquinade (dans le sens primitif) italienne : Le général Menabrea demanderait à la France de céder au Pape Avignon et sa banlieue ; le Pape lui se passerait désormais de Rome comme elle l'a déjà fait au Moyen-Age. Inutile de dire que la proposition n'a aucune chance d'être agréée.

Le monde de la spéculation voit avec quelque appréhension l'engagement pris avec le Saint-Siège par le gouvernement français : il craint pour plus tard de sérieux embarras, et juge qu'aucun intérêt politique ne s'ajoute à l'intérêt religieux. Cette impression se modifiera certainement.

Il arrive d'Allemagne une nouvelle qui ne manque pas d'importance : il s'agit de l'abdication du roi Jean de Saxe, déjà très-fatigué du rôle de vassal de la Prusse.

M. Vernorel, rédacteur en chef du Courrier français, vient d'être condamné à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende pour difformité envers M. de Metternich. Désormais nos journaux seront bien de se tenir, quand ils voudront parler, des bons mots et des faits et gestes de Mme l'ambassadrice d'Autriche. Elle n'est pas déjà si populaire ici, comme on a pu en juger le jour de l'entrée de l'Empereur François-Joseph dans Paris.

On croit que le procès de société secrète pourra venir la semaine prochaine devant le tribunal correctionnel.

CH. CAHOT.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

La prochaine séance du Conseil municipal aura une importance considérable. Les représentants de la cité doivent en effet se prononcer sur deux questions d'un intérêt de premier ordre, dans ces temps si rigoureux pour nos classes ouvrières :

Le rétablissement de la taxe du pain ; La création de fourneaux économiques.

Nous connaissons et nous apprécions les arguments que l'on pourrait faire valoir contre la première de ces mesures. Mais, tout le monde le sait, la situation n'est pas la même à Roubaix que dans d'autres villes. Il ne faut pas que l'ouvrier *obligé*, pour une cause ou pour autre, de se pourvoir chez tel boulanger, paie son pain plus cher qu'il ne le paierait ailleurs, s'il était libre.

Nous espérons donc que nos édités décideront mardi le rétablissement de la taxe du pain. A côté d'inconvénients qu'il serait puéril de nier, cette mesure présentera de grands avantages et sera, nous en sommes convaincus, bien accueillie par la population.

Quant à la création des fourneaux économiques, c'est un des moyens les plus efficaces de venir en aide aux ouvriers. Dans certaines grandes villes, à Paris notamment, on parvient par ce moyen à fournir des nourritures saines et à des prix excessivement réduits.

Nous aurons à revenir sur cette question si complexe et si délicate de l'alimentation publique ; mais nous ne doutons pas que quelques-uns de nos concitoyens les plus influents et les plus dévoués ne s'entendent avec l'Administration pour envisager aux moyens de venir en aide aux familles nécessiteuses, dans la rude saison où nous entrons.

Parmi les autres questions qui doivent être soumises au Conseil dans sa prochaine séance, nous en remarquons deux également fort importantes et qui seront sans doute longuement discutées. Ce sont : le paiement à M. H. Ronssel-Lecomte des dégâts causés dans son établissement pendant l'émeute de mars ; et l'enquête relative au service des travaux municipaux. Une commission, nommée précédemment, doit présenter son rapport sur ce dernier sujet.

Le Conseil devra en outre donner son avis sur les objets suivants :

Réception de divers travaux ; Crédit pour renouvellement de toiture et compole à l'hôpital ; Appareils à gaz pour l'école rue du Moulin ; Rapport d'une commission sur les travaux à exécuter rue de la Banque et rue Paulus.

Des prières solennelles seront chantées, au salut, dimanche, lundi et mardi, en l'église Notre-Dame, pour le repos des âmes des zouaves pontificaux.

Une messe sera célébrée à la même intention lundi à dix heures, en l'église St-Martin.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé César Delour, professeur au collège de Tourcoing. Les funérailles auront lieu lundi 9 courant à dix heures et demie, en l'église Saint-Christophe.

Par décision impériale du 5 décembre, rendue sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, M. le général de division Salignac-Fenelon, inspecteur-général de cavalerie, a été nommé au commandement de la 3<sup>e</sup> division militaire, à Lille, en remplacement de M. le général de division Genestet de Planhol, nommé président du comité consultatif de la gendarmerie.

S'il est vrai de dire que le public roubaisien aime la musique, il est juste d'ajouter qu'il n'en est pas privé. Il ne se passe guère de quinzaine qui n'ait son concert. Dimanche, c'était la Fanfare, demain, ce sera la Lyre roubaissienne, et le dimanche suivant, la Société lyrique.

Mais n'anticipons pas sur la musique... de l'avenir et consacrons quelques lignes au concert qui avait lieu dimanche dans le grand salon de l'Hôtel-de-ville. Une foule nombreuse y assistait et témoignait par sa présence des sympathies dont jouit, à juste titre, notre fanfare.

Dubois cependant lui ayant affirmé qu'il dormait encore, elle surmonta sa timidité, et jeta sur Georges un craintif regard.

Mais à l'aspect des changements que deux jours de fièvre chaude avaient faits sur ce jeune visage, naguère encore si plein de force et de santé, un cri, qu'elle ne put étouffer qu'à moitié, s'échappa de ses lèvres, toute hésitation disparut, et se penchant vers le malade elle dit à demi-voix :

« Se peut-il qu'en aussi peu de temps la maladie cause de tels ravages !... »

« Pauvre maître !... Vous voyez, mademoiselle, que je ne vous ai pas trompée. »

« Je le veillerai, Dubois, et puisse-je avoir sur le mal l'empire que vous m'avez signalé ! »

Louise s'assit alors près du lit, dans un fauteuil que le serviteur reconnaissant venait de lui avancer ; ses yeux tout empreints de mélancolie peinte restaient fixés sur le malade, dont le sommeil agité trahissait la souffrance.

« Où sont les ordonnances, et quels remèdes a-t-on prescrits ? »

« Voici là, sur la cheminée, la potion calmante indiquée par le docteur, mais il s'y refuse à en faire couler quelques gouttes au travers de ses dents contractées. »

« Donnez-la-moi, Dubois. Bien, mettez-la sur ce guéridon, près de moi, et quand il s'éveillera, je tâcherai d'être plus heureuse. Maintenant, asseyez-vous, vous devez être fatigué, et si vous sentez le besoin du sommeil, dormez dans ce fauteuil. Mais je ne veux, sous aucun prétexte, que vous me quittiez : je ne suis venue, vous le savez, qu'à cette seule condition. »

Louis avait pris dans un élégant sac à ouvrage une broderie commencée ; après avoir fermé les fenêtres, Dubois avait posé sur le guéridon la lampe allumée, puis était allé s'asseoir à quelques pas de Louise.

Depuis quelques instants le silence qui régnait dans la chambre n'était interrompu que par la respiration saccadée et pénible de Montbrun, quand tout à coup quelques sons faiblement articulés annoncèrent son réveil.

Dubois était déjà près du lit ; Louise, à demi-dissimulée derrière les rideaux, observait chaque impression sur les traits mobiles du jeune homme.

Le premier mot qui frappa distinctement son oreille fut son nom ; elle fit un mouvement pour se retirer, mais les yeux suppliants de Dubois la retinrent à sa place.

« Regardez-le, fit-il à voix basse ; mon pauvre maître, mademoiselle, ne vous voit pas. »

« Louise !... redisait Montbrun, qui donc murmure toujours ainsi ce nom si doux ! Louise !... ou l'ai-je entendu pour la première fois ?... Où donc ai-je vu pour la première fois ces traits charmants qui flottent incédés devant moi ?... »

Il s'était à demi soulevé, son bras brusquement étendu rencontra celui de Louise, sa main saisit celle de la jeune fille qui tenait le rideau légèrement relevé.

Elle tressaillit, mais n'osa la retirer, comprenant bien, comme Dubois, qu'il agissait sous l'empire de la fièvre et ne pouvait la reconnaître.

« Attendez, disait-il, attendez, je la vois !... c'est elle : voilà bien ses traits charmants, ce regard si doux qui s'égara sur moi, me brûlant jusqu'au cœur, comme un éclair d'en haut. Voici son céleste sourire, tout émaillé de perles, tout imprégné de roses. C'est elle !... Son sourire illumine et dissipe les ténèbres qui m'entouraient !... J'entends, je reconnais sa voix dont chaque note est un concert, chaque parole un poème !... »

Mais non, c'était un rêve !... horreur ! il n'y a là qu'un cadavre !... »

A ces mots, Louise, ne pouvant dominer son effroi, fit un mouvement pour dégager sa main, mais les doigts de Montbrun serrèrent comme un étou son fragile poignet.

Dubois, devant sa souffrance, avait

pris son autre main qu'il pressait doucement, pour lui donner du courage.

« Il est froid, ses paupières sont vides ; ses cheveux, collés à ses tempes déjà bleues, sont dégouttants d'une eau glacée qui tombe sur mon front qu'elle creuse goutte à goutte. C'est la mort !... j'en sens le froid courir dans toutes mes veines, j'ai là, sur mon visage, son souffle dévorant ! »

Il reprit après un instant de silence :

« Ecoutez !... quelle est cette voix ?... Au secours !... dit-elle, au secours !... Aviez-vous entendu le bruit d'un corps qui tombe à l'eau ? le lincol mouvant s'est refermé sur sa proie... Laissez-moi, ne l'entendez-vous pas qui m'appelle ?... Mais qu'a donc la Seine aujourd'hui ? comme elle est sombre !... ce sont des flots de sang qu'elle roule. Laissez-moi, je veux aller teindre en rouge ce bout de ruban. »

Louise et Dubois avaient peine à contenir les efforts désespérés qu'il faisait pour se jeter hors du lit.

Bientôt cependant cette effervescence tomba, des visions plus consolantes passèrent devant ses yeux ; le nom de Louise revint expirer de nouveau sur ses lèvres.

Celle-ci, profitant de ce calme bienfaisant se pencha sur lui :

« Monsieur Georges, ne reconnaissez-vous donc plus vos amis ? Abandonnez ces folles chimères de votre esprit troublé. »

Le timbre caressant de cette voix aimée parut en effet résonner jusqu'à l'oreille du malade ; incliné vers celle qui lui parlait, il semblait l'écouter encore.

« Est-ce toujours le rêve ? » dit-il à demi-voix.

Louise prit sur le guéridon la potion préparée, et l'approchant des lèvres de Montbrun, elle ajouta :

« Buvez ceci, monsieur Georges, c'est l'oubli, la fin de vos souffrances, c'est le réveil de ce cœur endormi. »

Un sourire heureux se jouait maintenant sur les lèvres un peu plus colorées de Montbrun.

Il entendait déjà, il allait comprendre.

« Qui parle de mon cœur ? il ne m'appartient plus, il m'a quitté pour voler vers elle !... Son réveil ?... qu'il ne se fasse pas, au contraire, qu'il n'arrive jamais !... je le crains... Non !... laissez-moi dormir sans cesse, pour en rêver toujours. »

Dans ses lèvres entr'ouvertes la main blanche de Louise avait glissé le contenu de la cuiller.

« Merci, merci à vous, » murmurait Dubois attendri.

Le calme revenait, avec lui le repos.

RAYMOND DE MARTIGNY.

(La suite au prochain numéro.)